

Meyrin, le 15 mai 2024

Compte rendu de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 26 avril 2024

1. Bienvenue et désignation du Président de séance

En l'absence du Président du GAC-EPA Enrico Chiaveri, qui est souffrant, c'est la Vice-Présidente Catherine Laverrière qui ouvre l'Assemblée générale ordinaire, qui se tient dans l'amphithéâtre principal du CERN. Elle propose de désigner Bernard Ducret en tant que Président de séance, ce qui est adopté à l'unanimité.

Bernard souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de lui accorder, cette année encore, la confiance de mener la séance. Environ 130 membres sont présents dans l'amphithéâtre, et 27 membres sont représentés par un pouvoir. Bernard souligne avec satisfaction le nombre accru de participants par rapport à l'année précédente.

Comme par le passé, la possibilité de suivre la séance en webcast a été donnée et Bernard salue les membres qui nous suivent à distance.

Hommage

Catherine demande tout d'abord d'observer une minute de silence en mémoire de tous les membres qui nous ont quittés en 2023 et dont la liste suit :

William BLAIR - Gunter WINKLER - Jacques TOULLIEUX - Rémy HUGUENIN - Max ITEN
Christian DESBISSONS - Josepha BOLZINGER - Alice Irene NEWMANN - James-Philippe MAIRE
Dorothea KLEIN - Hans RIEGE - Michel DAMIANI - Michel LAFFIN - Jean-Claude DECROUX
Georges GATTONE - François GIUDICI - Marie-Françoise MANDRAY - Fernando CATANEO
Ignaz KAMBER - Angelo MERLINO - André AUBERSON - Mario CIPRIOTT - Maria-Engel WISKOTT
Gilberte BOUDOT - Renée BOSSY - Michelle DROUET Geneviève PERRET - Emilien GASTAUD
André CONTAT - Charles POLICELLA - Karin Emilia SMITH - René CHAINTREUIL - Roger MUNDWILLER
Ennio LIGABUE - Irène BASTIN - Joseph SCHWARZ - Marc COURTOIS - Philippe BERNARD
Fernand CONDEVAUX - Jacqueline Mary FRANCO-TURNER - Robert Jean Louis LASSAUSAIE
Reinhard BUDDE - Helen Patricia TAYLOR - Franca COCCOLI - Dorothea ZOLL - Dorothea VERMEULEN
Jean-Paul GRILLET - Georges LAURENT - Maria FIDECARO - Denise DAVID Marie-Louise DAVID
Oscar BARBALAT - Marius COTI - Sidney RAYSON - Joseph SCHWARZ - Georg VON HOLTEY
Daniel AREVALO Monique BOCHATON - Francois PERRISSOUD - René CHARPENNE - Kryno Karl
GEISSLER - Beate LIPPS - Andrea TOGNINALLI - Jacques DUTOIR - Eliane LELOURDY
Albertine MENONI - Gabrielle BERTRAND - Gérard CHAPMAN - Willy FRITSCHI - Clara SUSINI
André LACOURT - Charles RUFER - Robert Nestor BOSSY - Jacqueline PATEBEX
Carmen GAIDA-PREVOSTI - Jean-Pierre ZELLER - Zefferina PASQUALE - Leonardus HUBBELING
Andrée MARCHAND PILLET - Elisabeth APPELO - Jacques TREMBLEY - Liberia DE VITO
Hermann AEGERTER - Jacques CHATENOU - Giovanna MICHELLETTI - Yvan PILLIER - Gilbert MELON
Alois PIEPER – Roger BAYLEY - Pierre LENOT - Roger MODENESE - Walter DI SANTOLO
Robert Jean Firmin CHANUT - Jean-François LABEYE - Paulette CONDEVAUX Norbert AGUILAR

Kathleen WAKLEY - Renée ASKOVIC - Léon ANTONIOLI - Ilse MAASS - Christiane PLUMETTAZ
Charles NUTTALL - Louis GUERRERO - Julian BLAKE - Gabrielle WURGEL - Jean-Pierre AUDEBERT
Christian Andre SERRE - Yolande AGNOSINI - Pierre LEBARBIER - Giorgio BRIANTI
Anna Elisabeth ULLMANN - Wolfgang SIMON - Christa JAMES - Robert Edward EATON
Rose PRODON - Waltraud SCHNELL - Jolanda CREVAROLI - Michèle ROSSA - Roger-Edmond GUINAND
Jean-Baptiste FRANCO - Louis Marcel BLANC - Fernanda GANOSA - Norman BLACKBURNE
Jurgen BUTTKUS - Renée BERTUZZI - Hanna NEET - Lucien BRIOT Michel MARTINI - Barbara ULLRICH
Geneviève EEMAN KNEZOVIC - Claude Adrien Marie ROSSET - Tine VISSER - Arlette DEMO
Roberte LEROUX - Patrick DONNAT-BOUILLUD - Volker RODEL - Jean HUGUENIN - Maurice PONZO
Sergio SANTIAGO - Simone ALBERTO – René PEDER - René BERTINOTTI - Jean PITTET
Jacques BOSSER - Raymond PETITJEAN - Michel Maurice BOISSON

2. Approbation de l'ordre du jour

Bernard Ducret présente l'ordre du jour qui est approuvé.

3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport d'activités de l'année 2022 par le Président du GAC-EPA

4.1 Introduction et points généraux

La Vice-Présidente du GAC-EPA, Catherine Laverrière, commence par rappeler les buts et moyens de notre Groupement qui est reconnu comme partenaire, représentant les pensionnés, par les États-membres, la Direction et l'Association du personnel du CERN.

Les pensionnés dépendent de la protection sociale des Organisations : Caisse de pensions et Assurance maladie (CHIS pour le CERN, EHIS pour l'ESO). Pour la plupart, les pensionnés n'ont pas d'autre couverture, en particulier pas de protection nationale. Il est donc essentiel de défendre et maintenir nos systèmes.

Elle rappelle ensuite le rôle du Comité qui est l'organe exécutif et représentatif du Groupement. A l'automne 2023, 8 des 9 membres dont le mandat venait à échéance fin 2023 se sont représentés, rejoignant les 10 membres élus en 2022. Selon les nouveaux statuts approuvés au printemps 2023, et vu que le nombre de candidats était inférieur au nombre de postes à pourvoir, l'élection a eu lieu selon un mode tacite. **Catherine insiste sur le fait qu'il est essentiel pour la vitalité du Groupement que de nouveaux candidats se présentent à l'automne 2024 et elle encourage les membres de l'assistance à penser à se présenter.**

Catherine détaille ensuite l'organigramme du Comité 2024. Le principal changement concerne la représentation du GAC-EPA au CHIS Board, où Claude Genier succède à David Jacobs (Morna Robillard restant la seconde représentante). Le Comité exprime sa reconnaissance à David qui a œuvré pendant plus de dix ans pour assurer les intérêts des pensionnés dans le CHIS.

Elle termine cette première présentation en remerciant les 225 membres qui ont exprimé un vote sur la révision des Statuts proposée en mars 2023. A la suite d'une très large approbation, ces nouveaux Statuts ont été promus à la date du 1^{er} juillet 2023.

4.2 Caisse de pensions

Philippe Charpentier, représentant du GAC-EPA au Conseil d'Administration de la Caisse de pensions et membre du Comité Actuariel et Technique de la Caisse, fait le point sur les performances de la Caisse en 2023.

Il y a eu une légère augmentation des *membres* de la Caisse, en raison du nouveau programme des « Graduates » démarré en 2023. Le nombre de *bénéficiaires* est très stable. A noter que parmi eux on trouve 7 centenaires !

Après la très mauvaise performance du fonds en 2022 (-6,41 %) due à la chute des marchés boursiers, la performance en 2023 s'avère bien meilleure quoique légèrement négative : -1,1 %. Cette performance en demi-teinte est principalement due à la chute du marché immobilier (-18,7 %). Il faut noter cependant que cette chute des valeurs immobilières est partiellement due à un changement de la méthode d'estimation de ces avoirs qui est actuellement à l'étude pour évaluer si cet effet est réel et déterminant.

Philippe rappelle aussi que les avoirs sont traduits en francs suisses : la forte appréciation du CHF en 2023 réduit d'autant les performances d'avoirs en Euros ou en dollars.

Le taux de couverture de la Caisse est de 67,2 % au 1^{er} janvier 2024, en forte baisse par rapport à la valeur de 77,1 % obtenue lors de la dernière revue actuarielle au 1^{er} janvier 2022. La projection à long terme a aussi baissé : 89,6 % en 2052 contre 114,4 % dans la revue de 2022. Philippe rappelle cependant que ce ne sont que des projections. La prochaine revue actuarielle aura lieu en 2025.

En 2023 le montant de l'ensemble des prestations de la Caisse a été de 322,3 MCHF pour une contribution totale de 256,6 MCHF.

Pour terminer, Philippe Charpentier donne quelques autres nouvelles :

- Une modification des rachats d'annuité est entrée en vigueur en février, déclenchant beaucoup de demandes en janvier. Une modification des paramètres de la Caisse pour les départs anticipés aura lieu en juin.
- La Caisse étudie les modalités de versement de la pension hors de Suisse car certains bénéficiaires rencontrent des difficultés pour ouvrir ou garder un compte en Suisse. Cette facilité pourrait être mise en place fin 2024, au plus tôt.
- Chaque bénéficiaire a reçu fin 2023 une lettre individuelle pour expliquer l'indexation de sa pension. Beaucoup de bénéficiaires ont atteint cette année la limite de leur Perte de Pouvoir d'Achat de 8% : leur indexation sera alors complète à partir de 2025.

Pour terminer, Philippe Charpentier détaille les changements dans la gouvernance de la Caisse au 1^{er} janvier 2024.

4.3 Pérennité de la protection sociale

Jean-Pol Mattheys présente tout d'abord un historique des principales décisions concernant ce sujet :

- En 1986 le CERN s'est engagé à garantir les pensions jusqu'à l'extinction des droits du dernier bénéficiaire.
- En 1996 a été acté le principe de constitution d'une Fondation internationale de droit Suisse pour accueillir la Caisse en cas de dissolution de l'Organisation et la mise en équilibre actuariel de la Caisse suivant des paramètres réalistes décidés par le Conseil avant son transfert à la Fondation.

- En décembre 2022, le Conseil a autorisé la DG à introduire dans le Règlement du CHIS un article sur la garantie des prestations d'assurance maladie s'inspirant de l'article I 3.03 des Statuts de la Caisse de pensions. Cet article a été inséré dans le Chapitre I du Règlement du CHIS au 1^{er} janvier 2023 : « Le CERN garantit les prestations acquises en vertu du Règlement par les Membres du Régime, jusqu'à l'extinction des droits du dernier Membre. En cas de dissolution du CERN, le Conseil prendra les mesures nécessaires afin de garantir les droits acquis au jour de la dissolution. »

La première piste suivie a été d'investiguer la possibilité d'introduction d'un volet Assurance Maladie dans la Fondation prévue pour succéder à la Caisse de Pensions en cas de dissolution de l'Organisation. Il apparaît malheureusement qu'une Fondation chargée à la fois de la prévoyance professionnelle (pensions) et de l'assurance maladie n'est pas compatible avec le cadre légal suisse.

La piste actuellement privilégiée, et soutenue par le Département Fédéral des Affaires Étrangères (Suisse), est la création, en cas de dissolution du CERN, d'une entité avec statut international qui pourrait conserver les spécificités et les dérogations qui ont été accordées au CERN et gèrerait l'ensemble des problèmes liés à cette dissolution : non seulement la gestion des régimes d'assurance sociale (pensions et assurance maladie) mais aussi le démantèlement et mise en sécurité des installations, la réfection ou démolition des immeubles, la remise en état des terrains et restitution aux états hôtes, etc.

4.4 Assurance Maladie (CHIS)

Claude Genier, rappelle tout d'abord quelques points généraux.

Il ne faut pas confondre le régime d'assurance maladie du CERN (CHIS) et le Tiers Administrateur (UNIQA)

- Le CHIS est géré par le Comité du Régime d'assurance maladie du CERN (CHIS Board) qui se réunit mensuellement sous la présidence du Conseiller stratégique du DG pour l'Assurance maladie (Carmelo Saitta) et de l'Administratrice du CHIS (Sandrine Baudat). Morna Robillard et Claude Genier sont les représentants du GAC-EPA.
- UNIQA est en charge du fonctionnement quotidien. Une enquête a révélé une bonne satisfaction générale des assurés concernant cette prestation. Suite à cette enquête, pour tenir compte des remarques formulées, quelques modifications seront apportées au système informatique de demande de remboursements des frais médicaux (MyUniqa).

Claude rappelle l'importance de consulter régulièrement le site du CHIS <https://chis.cern> où l'on trouve le Règlement du CHIS (nouvelle version 2023), les formulaires, les Prestations et Obligations, etc. Le CHIS édite aussi régulièrement un bulletin d'information, le CHIS'Bull, envoyé aux membres par courrier postal. Le prochain numéro est prévu pour cet été.

Il donne ensuite des statistiques concernant la situation du CHIS :

- La démographie est stable avec cependant plus de retraités et moins d'actifs.
- Il y a eu une augmentation des dépenses de santé en 2023 (+10 %) due à une augmentation globale du volume de soins et à la hausse constante des dépenses des retraités (due au vieillissement de la population).
- Les prestations dépendance (Long Terme Care – LTC) sont en forte hausse depuis plusieurs années du fait de l'accroissement de la partie la plus âgée de la population, ainsi que du coût des soins de longue durée.

- Une nouvelle mise à jour de l'étude actuarielle a été faite et présentée au CHIS Board fin 2023 : pour la partie HIS, la balance financière est estimée être suffisante pour couvrir les déficits futurs jusqu'en 2042. A ce stade, il n'y a donc pas besoin, ni urgence, de lancer des discussions sur des mesures futures qui pourraient être prises. Pour la partie LTC (qui est capitalisée), la situation s'est légèrement détériorée du fait du nombre croissant de nouveaux bénéficiaires mais le niveau du fonds LTC est suffisant pour couvrir tous les déficits futurs.
- Un point sur la situation financière sera fait lors d'un prochain CHIS Board. D'ores et déjà, on sait que les fonds de réserve du CHIS ont progressé de 1.98 % en 2023 après une année très déficitaire en 2022.

En conclusion, Claude donne quelques informations importantes :

- Toutes les conventions nécessaires pour 2024 sont soit signées soit en cours de signature. Le site du CHIS renseigne sur les hôpitaux publics et privés agréés.
- Pour la vaccination contre la grippe, on est revenu à la situation d'avant la COVID. Elle n'est accessible qu'aux personnes travaillant sur le site.
- Le Service médical du CERN, en collaboration avec les HUG, organise régulièrement des séminaires portant sur des sujets de santé. Ils sont annoncés sur le site web du GAC-EPA.
- Pour finir, Claude rappelle la nécessité de remplir, en cas de changement de situation, la déclaration d'assurance maladie et revenu professionnel du conjoint – SHIPID. Le formulaire électronique SHIPID sera prochainement disponible aux bénéficiaires de la Caisse de pensions. En attendant, un lien vers le formulaire papier est disponible sur le site web du GAC-EPA.

4.5 ESO

En l'absence d'Erik Allaert, représentant de l'ESO au sein du Comité du GAC-EPA, les activités de 2023 sont présentées par Michel Baboulaz, Vice-Président du GAC-EPA.

En juin 2023, l'ESO a organisé pour la première fois une "Journée des retraités de l'ESO", un après-midi avec plusieurs présentations sur l'état des projets, les réalisations scientifiques et techniques et les perspectives de l'ESO. Cette initiative a été très appréciée. Il semblerait cependant qu'une telle journée ne se reproduira pas en 2024. De nombreux retraités sont préoccupés par le manque général de communication de l'ESO envers son ancien personnel et par les difficultés d'accès à des informations qui ne sont jusqu'à présent disponibles que sur l'intranet de l'ESO.

Les Statuts de l'ISA (Association du personnel international de l'ESO) approuvés en août 2022 intègrent tous les retraités de l'ESO dans l'ISA mais ne reconnaissent pas explicitement le rôle du GAC-EPA ni de son représentant. Il est essentiel de clarifier ce rôle dans une circulaire. Le précédent comité de l'ISA a sous-estimé l'importance de cette question ; heureusement le nouveau comité (en fonction depuis septembre 2023) semble mieux comprendre ces besoins et a déjà exprimé son accord sur les principaux points.

Concernant le système de protection de santé (EHIS), l'EHIS-Board doit définir clairement les règles de l'assurance maladie et veiller également à ce qu'elles s'appliquent aux retraités. A l'heure actuelle, il n'est pas clairement défini si les conjoints actifs des retraités doivent compter principalement sur leur propre assurance maladie, ou si les retraités doivent déclarer que leur conjoint travaille. La Gestionnaire de la Politique de Sécurité Sociale de l'ESO (*Social Security Policy Manager*) souhaite aborder cette question dans un avenir proche.

4.6 Collectif Security Sociale (C2S)

Jean-François Michaud rappelle le long combat pour faire reconnaître le droit des pensionnés qui perçoivent une retraite française (poly-pensionnés) à ne pas être assujettis à la Contribution Sociale Généralisée s'ils n'utilisent pas la Sécurité Sociale.

Pour être exonéré ou pour être remboursé, le trésor public demande un justificatif prouvant que le poly-pensionné n'est aucunement à la charge, à quelque titre que ce soit, d'un régime français d'assurance maladie, au sens des règles de la Sécurité Sociale. Or il est difficile d'obtenir ce justificatif : si le cas des pensionnés n'ayant pas de carte Vitale peut se résoudre, celui des pensionnés ayant une carte Vitale et ne l'ayant jamais utilisée est plus difficile ; enfin le cas de ceux ayant utilisé leur carte Vitale est sans issue.

Le cas des pensionnés possédant une carte vitale mais ne l'ayant jamais utilisée a été instruit par notre avocat, en utilisant le dossier d'un collègue. Le Tribunal des affaires de sécurité sociale de Bourg-en-Bresse, saisi en 2015, a rendu un jugement favorable le 7 décembre 2020.

Malheureusement, après une courte période, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie a décrété que ce jugement ne fait pas jurisprudence. Notre avocat a donc demandé au Tribunal de faire confirmer la jurisprudence. Malheureusement, la convocation n'est pas prévue avant la fin de 2024 et peut être même en 2025, voire en 2026 !

En ce qui concerne les problèmes d'assujettissement à la CSG/CRDS sur les revenus du patrimoine, Jean-François rappelle que le Collectif C2S s'est associé à l'Association du personnel du CERN (AP) pour conseiller et présenter les dossiers : même si le Collectif peut prodiguer quelques conseils, il faut contacter notre collègue Joël Lahaye de l'AP.

4.7 Permanences

Jean-François Michaud rappelle que les permanences sont des réunions privées, entre des personnes du Comité et des membres adhérents du GAC-EPA, où les membres peuvent poser des questions de toute nature, en toute confidentialité.

Les dates des permanences, qui ont lieu de 13 h 30 à 16 h dans la Salle de réunion de l'AP (bâtiment 61), sont données sur le site web du GAC-EPA <https://gac-epa.org/permanences/>.

4.8 Communication

Bulletin

Marcel Aymon, éditeur en chef du Bulletin du GAC-EPA, rappelle que les années 2022 et 2023 ont vu de grands changements dans la présentation du Bulletin, avec une nouvelle couverture, un nouveau graphisme et de nouvelles rubriques (Conseils santé UNIQA, Bon à savoir, Clubs du CERN). La prochaine édition (le numéro 66, qui sera distribué début juin) verra aussi une nouveauté, « Entretien avec », l'interview d'une personne jouant un rôle éminent dans notre communauté.

Le bulletin est une réalisation collective du Comité. En plus des rubriques mentionnées plus haut, on y trouve des informations concernant les diverses activités du Comité : Caisse de Pension et Assurance maladie, nouvelles de l'ESO, Collectif C2S, permanences, Fonds d'Entraide, etc.

Le Bulletin inclut aussi la liste des personnes récemment décédées et des hommages à nos collègues disparus. Concernant ceux-ci, le Comité a clarifié les règles de leur publication, soit dans le Bulletin, soit sur le site web du GAC-EPA (voir la page : <https://gac-epa.org/hommages/>).

Marcel remercie nos collègues, Bernard Pirollet pour ses dessins et Bernard Ducret qui a montré la voie pendant 11 ans et s'occupe actuellement de l'impression/expédition.

Il termine en rappelant que les frais d'expédition postaux sont de plus en plus onéreux, de même que les frais d'impression, et que nos membres sont encouragés à privilégier la réception numérique s'ils en ont la possibilité.

Site Web

Reinoud Martens rappelle que l'année 2023 a vu de grands changements dans la gestion du site web du GAC-EPA. Cette gestion a été transférée de notre collègue Robert Cailliau– qui est encore remercié de son support indéfectible pendant près de 15 années- à Reinoud, qui a privilégié un support très utilisé qui facilite la maintenance du site et permet une gestion plus collaborative au sein du Comité.

Le nouveau site est opérationnel depuis mai 2023 (toujours sous la même adresse <https://gac-epa.org/>) et s'efforce d'apporter aux membres des informations récentes, par exemple sur des événements à venir (présentation du rapport annuel de la Caisse de pensions, conférences grand public au CERN, campagnes sur la santé, ...).

Parmi les nouveautés attendues en 2024, on peut citer un forum réservé aux membres du GAC-EPA, ou ceux-ci pourront partager des conseils ou leurs expériences. Une information générale sera envoyée dès que ce forum sera mis en place, en espérant que sa gestion, qui devra être modérée par des membres du Comité, ne s'avérera pas une tâche trop difficile.

.

4.9 Autres activités

En conclusion de ce rapport des activités du Comité en 2023, Catherine Laverrière rappelle quelques autres secteurs auquel il participe.

Fonds d'Entraide : le rôle du Fonds est d'offrir une aide en cas de difficulté financière temporaire. Les bénéficiaires de la Caisse de pensions et les membres de leur famille à charge sont éligibles à cette aide. Ce fonds, alimenté par des contributions de la Direction et de l'Association du personnel du CERN, est géré par une commission autonome et indépendante qui traite les cas en toute confidentialité. Plus d'informations peuvent être trouvées sur le site web du GAC-EPA.

Accès des pensionnés aux informations ou aux facilités qui les concernent au CERN (par exemple : Circulaires opérationnelles, wifi sur le site, annuaire, ...). Un "schéma d'éligibilité" qui définit ces accès pour toutes les catégories de membres du personnel et de visiteurs est en chantier. Le Comité interagit avec les personnes qui sont en charge de le mettre en place (fin 2024, à confirmer) pour obtenir les accès souhaités pour les pensionnés.

5. Rapport de la Trésorière

Monique Häusermann présente les comptes arrêtés au 31 décembre 2023. Les tables sont reproduites ci-dessous.

A la différence de 2022, l'année 2023 se distingue par un excédent de 3183,18 CHF. Monique rappelle que les frais d'Experts et Consultants ont été débités au compte de la "Réserve Juridique", ramenant cette dernière à environ 25 KCHF.

Au final, les finances sont saines avec un actif de 110619,26 CHF.

Les chiffres présentés ne font l'objet d'aucune objection.

	2022	2023	BUDGET 2024
DEPENSES			
Association du Personnel	20,000.00	20,000.00	20,000.00
Frais bancaires	100.70	96.00	100.00
Frais postaux	119.40	100.04	100.00
Activités sociales	5,440.35	8,647.57	9,000.00
Etrennes		103.74	110.00
Dons	7,000.00		
Frais administratifs			100.00
Frais informatiques	488.70	581.61	600.00
Bulletin Graphiste	144.39	3,031.46	3,100.00
Bulletin Impression		2,172.46	2,200.00
Bulletin Expédition		3,372.66	3,400.00
CERN Impression, Expédition	14,652.42	1,894.50	1,900.00
Divers	-		
Total des dépenses	47,945.96		40,610.00
Excédent de recettes		3,183.18	2,600.00
TOTAL	47,945.96	43,183.22	43,210.00
RECETTES			
Cotisations des membres	43,871.77	42,951.97	43,000.00
Dons	500.00	30.00	
Intérêts bancaires		201.25	210.00
Intérêts postaux			
Total des recettes	44,371.77	43,183.22	43,210.00
Excédent de dépenses	3,574.19		
TOTAL	47,945.96	43,183.22	43,210.00

Table 1 : Pertes et profits 2022, 2023 et budget 2024

Actifs				Passifs			
N°	Nom	Solde Devise	Solde Base	N°	Nom	Solde Devise	Solde Base
1010	Compte postal		14'887.86	2140	Provision juridique		22'448.29
1020	Compte courant UBS		14'167.75	2800	Capital		83'698.89
1021	Compte épargne UBS		81'563.65	2990	Résultat exercice 2023		3'183.18
				2991	Passif transitoire		1'288.90
Total			110'619.26	Total			110'619.26

Table 2 : Bilan au 31-12-2023

6 Rapport des vérificateurs aux comptes

Françoise Thévenet présente le rapport des vérificateurs aux comptes en son nom et celui de son collègue Bernard Ducret. Ils ont procédé à la vérification des comptes pour l'année 2023. Après pointage, ils ont constaté la parfaite concordance entre les pièces justificatives mises à leur disposition et les écritures comptables figurant dans nos livres. Ils recommandent à l'Assemblée de donner quitus à notre trésorière et félicitent Monique pour la gestion, la clarté et la parfaite présentation des comptes.

Catherine Laverrière remercie Françoise et Bernard.

Bernard Ducret propose donc à l'Assemblée d'approuver simultanément les rapports précédents (bilan 2023, vérificateurs aux comptes).

Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention. Ces rapports sont donc approuvés à l'unanimité. Cette approbation donne quitus à notre trésorière.

7. Approbation du Budget 2024 et des cotisations 2025

Monique Häusermann présente le budget provisionnel 2024 (voir la colonne de droite de la Table 1). Elle propose de maintenir la cotisation annuelle 2025 à 30 CHF.

Elle rappelle qu'un pourcentage important de membres continue à payer 25 CHF, alors que le nouveau montant de 30 CHF a été décidé depuis 2014 ! Elle demande donc aux membres de changer, le cas échéant, les instructions bancaires dans ce sens.

Le budget 2024 et la cotisation 2025 sont approuvés à l'unanimité.

8. Élection des scrutateurs pour les élections du 4^{ème} trimestre 2024 (Art. 20 des statuts)

Catherine Laverrière présente elle-même ce point de l'ordre du jour.

La liste de 10 scrutateurs est approuvée à l'unanimité. Ces scrutateurs participeront en automne au dépouillement des votes pour les élections si le nombre de candidats excède le nombre de postes à pourvoir.

9 Activités des 12 prochains mois

La Vice-Présidente du GAC-EPA Catherine Laverrière présente un résumé des activités des prochains mois. Ces activités sont dans la continuité du travail effectué en 2023 et ont pour la plupart été mentionnées dans le point 4. Les principales sont rappelées ci-dessous :

- **Caisse de pensions** : préparation de la revue actuarielle triennale 2025.
- **Pérennité de la protection sociale** jusqu'au décès du dernier bénéficiaire : recherche d'une solution pour la mise en œuvre.
- **ESO** : établissement d'une circulaire clarifiant le rôle du représentant du GAC-EPA, clarification de points concernant les retraités pour l'ESO Health Insurance Scheme.
- **CHIS** : suivi de l'analyse qui sera faite sur les coûts de santé.
- **Permanences et C2S** : continuer à suivre (avec l'aide de nos avocats) la saga avec la CPAM et renseigner les membres concernés.
- **Communication** : continuer à enrichir le Bulletin et autres formes de communication (site Web, nouveau forum).

Le Comité continuera bien sûr une active participation à toutes les commissions pour y représenter les pensionnés.

En conclusion, Catherine rappelle l'utilité de communiquer une adresse électronique, d'une part pour pouvoir être contacté rapidement, d'autre part pour diminuer les coûts d'impression et de postage qui ont fortement augmentés en 2022-2023. Cette adresse peut être facilement communiquée en utilisant le [formulaire de mise à jour](#) disponible sur le site web du GAC-EPA.

Questions Diverses

Trois questions ont été posées en fin de séance au sujet des présentations :

1. Question sur la démographie de de la Caisse de pensions.

Comment se peut-il que certaines personnes soient bénéficiaires depuis plus de 50 ans ?

Réponse : La confidentialité des données ne permet pas de répondre avec exactitude à cette question. Cependant il doit vraisemblablement s'agir d'orphelins ou d'enfants de bénéficiaires dont le handicap a été reconnu.

2. Question sur la pérennité de la protection sociale :

Pourquoi les discussions ont elles lieu uniquement avec les autorités suisses et pas (par exemple) avec les autorités françaises ?

Réponse : le CERN, s'il a bien deux États hôtes (la Suisse et la France), n'a par contre qu'un seul État du siège, la Suisse, et la Convention constitutive du CERN confère à cet État un rôle particulier et

unique en cas de Dissolution : c'est lui le liquidateur (voir l'Article XIV). Toute idée quant au processus de dissolution et de liquidation doit donc avoir l'aval de la Suisse avant d'être présentée aux autres États membres.

3. Question sur les prestations du CHIS

Étant donné la difficulté d'avoir un médecin traitant (particulièrement en France), on peut être amené à consulter des spécialistes directement sans ordonnance, ce qui peut poser un problème pour le remboursement par le CHIS. Est-ce qu'une adaptation est prévue pour ces cas de plus en plus fréquents ?

Réponse : UNIQA et le CHIS sont au courant de cette situation et des solutions existent ou sont en cours de mise en place. Nous ferons une information sur le site du CHIS, du GAC-EPA et éventuellement dans le prochain Bulletin.

La séance est levée à 16h50.